

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00021

Numéro SIREN : 529 519 050

Nom ou dénomination : A.T.4.R

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 3507



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

JK/2011 B 00021

SARL SECMA
CENTRE AGORA
83440 CALLIAN

Nos références : JK/2011 B 00021

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : A.T.4.R

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

160 CHEMIN DE GAUDON
83440 MONTAUROUX

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 529519050 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 19/07/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 12/07/2023, enregistré sous le numéro 2023/3507, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 19/07/2023

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Adresse de l'entreprise 160 CHEMIN DE GAUDON

83440 MONTAURoux

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Durée de l'exercice exprimée en nombre de jours 365

Numéro SIRET* 5 2 9 5 1 9 0 5 0 0 0 0 1 5

Exercice N clos le 31.12.2023 N-1 31.12.2022

Net 4

19 JUL 2023

3300 DE

231350

161 000 161 000

19 186 21 340 22 964

25 668 140

121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

25 668 140

143 252 121 446 21 807 29 154

40 526 19 186 21 340 22 964

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE *

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

TOTAL (II)

STOCKS *

CREANCES

DIVERS

Comptes de régularisation

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

Renvois : (1) Dont droit au bail

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

Stocks :

(3) Part à plus d'un an :

Créances :

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :160...000.....)	DA	160 000	160 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	103 000	103 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	19 300	19 300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	813 228	647 836
	Report à nouveau	DH	3 567	3 567
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	200 463	165 391
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 299 557	1 099 095
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 429	4 986
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50 100	50 100
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	188 118	189 656
	Dettes fiscales et sociales	DY	72 431	101 851
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	93 867	97 971
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	406 945	444 564
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 706 502	1 543 659
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	406 945	442 085
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 352 160	FB		FC	2 352 160	2 377 623	
	Production vendue	{	biens*	FD		FE			
				services*	FG	191 002	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 543 162		FK		FL	2 543 162	2 526 250
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	21 000	(177)	
	Autres produits (1) (11)					FQ	884	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 565 045	2 527 074
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	2 145 297	1 806 065
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(331 502)	10 998
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	2 090	1 287
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	117 397	121 219
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	29 958	33 932
	Salaires et traitements*						FY	161 297	167 685
	Charges sociales (10)						FZ	48 171	47 202
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	12 897	12 439	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD						
	Autres charges (12)						GE	160 836	133 424
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 346 441	2 334 250
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	218 605	192 823
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	8 114	303
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	34 929	26 168
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	43 043	26 471
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	143	237
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	143	237
- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	42 900	26 234	
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	261 505	219 057	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 455		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 455		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 455)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	58 587	53 666	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 608 088	2 553 545	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 407 626	2 388 154	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	200 463	165 391	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY			
		IG			
	(3) Dont {	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	2 455		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 000	(177)	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	143 355	129 572	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9				
		Dont cotisations facultatives A8	dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
regularisation Urssaf		2 455			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	172 881	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG			KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	40 526	KQ	KR
			Dont Composants M3	KS	30 668	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	36 162	KW	KX
		Matériel de transport *		KY	67 155	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	38 149	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH			LI	LJ
	Avances et acomptes		LK			LL	LM
	TOTAL III		LN	212 661	LO		LP
							3 786
							3 786
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP	46	IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	60	IU		IV
	TOTAL IV		LQ	106	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			QG	385 648	QH		QJ
							3 792

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale, * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	4 700	LW	168 181	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH	MI	
			IT		MJ	5 000	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers	IU		MM	2 000	MN	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III		IV		NG	7 000	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7	OW	
	Autres participations		IO		OX		OY	OZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	11 700	OL	OM	
									377 740

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Ministère de la République - Voir l'annuaire d'Ernst & Young

S A R L S E C M A

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		FE	11 881	PF		PG	4 700	PH	7 181
TOTAL I		RK	11 881	RM		RN	4 700	RO	7 181
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	17 562	PW	1 624	PX		PY	19 186
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	30 528	QA	140	QB	5 000	QC	25 668
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	32 680	QE	1 045	QF	2 000	QG	31 725
	Matériel de transport	QH	45 350	QI	7 728	QJ		QK	53 078
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 283	QM	2 360	QN		QO	36 643
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	160 403	QV	12 897	QW	7 000	QX	166 300
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	172 284	QP	12 897	QQ	11 700	QR	173 481

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des ventes (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ	
Total général des ventes (NS + NT + NU)							
Total général des ventes (NW - NY)							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
	Sur stocks et en cours	- autres immobilisations financières(1)*	06	07	09
				08	
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6T	6U	6V	6W
		6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	60	UV	60	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	58 565		58 565					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	29 230		29 230				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	410 931		410 931					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	33 002		33 002					
	Charges constatées d'avance	VS	1 194		1 194					
	TOTAUX		VT	532 981	VU	532 981	VV			
	RENOVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
RENOVOIS	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus de 1 an à l'origine	VH	2 429		2 429				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	188 118		188 118					
		Personnel et comptes rattachés	8C	19 110		19 110					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	28 066		28 066					
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	7 632		7 632				
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 240		13 240				
			Obligations cautionnées	VX							
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 384		4 384				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	50 100		50 100					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	93 867		93 867					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX		VY	406 945	VZ	406 945						
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 557	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2					
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	200 463			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7	61 887			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		I8			
		- imposées au taux de 0 %		ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	5 500		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
					TOTAL I	WR	267 850		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV			
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH			
		- imposées aux taux de 19 %				WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY			
	Majoration d'amortissement *					XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI	3 300		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	3 300		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	264 550	XJ			
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	264 550	XO			

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☒ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice

K4ter

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

LI

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	3 567	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD	165 391						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	165 391		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	168 958		Report à nouveau	ZG	3 567						
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	168 958				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	110							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	36 128	36 128						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 580	5 803						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	2 173	7 153						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	71 406	72 134						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	117 397	121 219						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 981	2 961						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	26 977	30 971						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	29 958	33 932						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	487 509	458 990						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	460 613	354 016						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022) *				OB	162 573							
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2.21	%	1.17 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 COVERING MERCEDES	2 000		2 000		
	2 LOT OUTILLAGE QUA	5 000		5 000		
	3 LOGICIEL MOTOGEST	4 700		4 700		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-values taxable 19 % ⑪							
		(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AT4R

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme

taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %

Montant de la réserve spéciale
à la clôture de l'exercice précédent (N-1)Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées
au cours de l'exercice

TOTAL (lignes 1 et 2)

Prélèvements opérés {
- donnant lieu à complément
d'impôt sur les sociétés
- ne donnant pas lieu à complément
d'impôt sur les sociétés

TOTAL (lignes 4 et 5)

Montant de la réserve spéciale
à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve
à l'ouverture de l'exercice

①

réserve figurant au bilan des
sociétés absorbées au cours de
l'année

②

montants prélevés sur la réserve

donnant lieu
à complément d'impôt

③

ne donnant pas lieu
à complément d'impôt

④

montant de la réserve
à la clôture de l'exercice

⑤

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

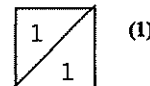
Désignation de l'entreprise : SAS AT4R			Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						YP	5
dont apprentis						YF	
dont handicapés						YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	2 543 162
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT	
TOTAL I						OX	2 543 162
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	884
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	
Subventions d'exploitation reçues						OF	
Variation positive des stocks						OD	331 502
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	1 000
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	
TOTAL 2						OM	333 386
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats						ON	2 166 773
Variation négative des stocks						OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						OR	61 884
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	160 836
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY	
TOTAL 3						OJ	2 389 492
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)						OG	487 055
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).						SA	487 055
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case						EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	2 543 162
Effectifs au sens de la CVAE *						EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX	
Période de référence						GY	01/01/2022
						GZ	31/12/2022
Date de cessation						HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 5 2 9 5 1 9 0 5 0 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AT4R

ADRESSE (voie) 160 CHEMIN DE GAUDON

CODE POSTAL 83440

VILLE MONTAURoux

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 8 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 8 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FINANCIERE ROUSTAN LAURENT

N° SIREN (si société établie en France) 877766352 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 8 000

Adresse : N° 920 Voie CHEMIN DU BOIS

Code postal 83440 Commune MONTAURoux Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PERNOT Prénom(s) Daniel

Nom marital % de détention 26.75 Nb de parts ou actions 4 280

Naissance : Date 310350 N° Département Commune CANNES Pays FR

Adresse : N° 1 Voie AVENUE DE SAISSY

Code postal 06400 Commune CANNES Pays

Titre (2) Nom patronymique ROUSTAN Prénom(s) GILLES

Nom marital % de détention 10.75 Nb de parts ou actions 1 720

Naissance : Date 071057 N° Département 06 Commune GRASSE Pays FR

Adresse : N° Voie QUARTIER LES TOUARS

Code postal 83440 Commune MONTAURoux Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SAS AT4R

160 CHEMIN DE GAUDON

83440 MONTAUROUX

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT



ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

S.A.R.L SECMA
EXPERTS-COMPTABLES
CENTRE AGORA
83440 CALLIAN
04.94.76.25.18

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	2
Charges à payer	2
Charges et produits constatés d'avance	2
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	2

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 026
Dettes fiscales et sociales	16 984
Autres dettes	145
Total	189 155

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 194
Total	1 194

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

AT4R

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euro
Siège social : 160 Chemin de Gaudon
83440 MONTAUROUX (VAR)

RCS DRAGUIGNAN : 529 519 050

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT VOTEE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 200 462.54 euros, de la manière suivante :

- Autres Réserves pour, 200 462.54 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AT4R

Société par Actions Simplifiée au capital de 160 000 euros
Siège social : 160 Chemin de Gaudon
83440 MONTAUROUX (VAR)

RCS DRAGUIGNAN : 529 519 050

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT

CLAUDE DU PONT
DE COMPTABLE

19 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

03900 DE COMPTABLE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

23/3507

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 200 462.54 euros, de la manière suivante :

- Autres Réserves pour, 200 462.54 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents.